

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 10 décembre 2015

Présidence : Jacques Daniélou, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport sur le budget 2016 établi par la Municipalité en date du 4 novembre 2015
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget 2016 tel que présenté par la Municipalité :

- recettes budgétées :	fr. 9'895'925.00
- charges brutes budgétées :	fr. 9'508'325.00
- excédent de recettes	fr. 387'600.00
- total des amortissements budgétés	fr. 340'400.00

Ainsi délibéré en séance du 10 décembre 2015

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire :